



## **LES PAPILLONS BLANCS DE MÂCON ET SA REGION**

**252, route de Mâcon – 71850 HURIGNY**

**Tel : 03 85 34 22 80**

**Fax : 03 85 20 16 17**

**PROJET ASSOCIATIF  
2018/2022**

Validé par le conseil d'administration le : **Jeudi 26 avril 2018**

## **Préambule.**

Le projet associatif est le document qui définit les grandes orientations de l'Association. La raison d'être du Projet Associatif de l'Association « Les Papillons Blancs de Mâcon et sa région » réside avant tout dans une volonté forte de s'engager dans une véritable politique de qualité sociale.

En ce sens, la formalisation et la valorisation des pratiques professionnelles, ayant pour objet l'accompagnement de la personne handicapée mentale, doivent être développées et s'inscrire dans un souci de compensation du handicap. Il s'agit, en effet, d'un élément moteur fondamental de l'accompagnement des personnes handicapées mentales par l'Association. De plus, le Projet Associatif de l'Association « Les Papillons Blancs de Mâcon et sa région » a pour enjeu l'actualisation et l'amélioration régulière des outils de la gouvernance associative afin de garantir et de renforcer la qualité sociale.

Par le biais de son Projet Associatif, l'Association « Les Papillons Blancs de Mâcon et sa région » souhaite valoriser une action volontaire et concertée en matière de qualité, dans le but d'assurer la conformité de ses prestations aux exigences, aux attentes et aux besoins des usagers. Il s'agit, par conséquent, d'une valeur essentielle pour l'Association.

## **Comment sera-t-il diffusé ?**

Un exemplaire de ce projet sera remis à chaque famille ayant un enfant accueilli dans un établissement ou un service de l'Association, à chaque adulte accueilli et transmis aux collaborateurs salariés dans l'Association. À l'avenir, il sera remis lors de chaque admission ou de chaque embauche. Il sera également transmis à nos principaux interlocuteurs des services publics et du monde associatif, ainsi qu'à toute personne intéressée par les objectifs de l'Association « Les Papillons Blancs de Mâcon et sa région ».

## Historique.

Dans les années 1950, la seule solution proposée aux parents d'enfants handicapés mentaux était le placement en hôpital psychiatrique. Une loi de 1956 a permis l'accueil de ces personnes dans des établissements agréés lorsqu'elles ne pouvaient pas intégrer l'école.

En 1964, l'Association « Les Papillons Blancs de Mâcon et sa région » s'est déclarée en préfecture de Saône et Loire, régie par la loi 1901 (journal officiel du 6 janvier 1965). L'Association a participé à son évolution :

- En 1966, un institut médico-éducatif voit le jour dans des locaux prêtés par la ville de Mâcon avec l'embauche de personnels qualifiés et diplômés.
- En 1974, l'Association acquiert un terrain où un établissement s'est implanté en 1976.
- De 1989 à 2017, les bâtiments et unités d'accueil ont évolué et d'autres services d'accueil ont été mis en place :

- 1992, un Service Éducatif Spécialisé et de Soins à Domicile (SESSAD DI) pour enfants atteints de handicap mental.
- 1996, une première structure pour adolescents avec trouble du spectre autistique.
- 2004, un institut médico-professionnel (IMpro) avec en 2005 une extension.
- 2006, une deuxième structure pour adolescents avec trouble du spectre autistique.
- 2007, un Service Éducatif Spécialisé et de Soins à Domicile pour enfants avec trouble du spectre autistique (SESSAD A)
- 2011, une Petite Unité de Vie (PUV) pour adultes atteint d'un handicap mental
- 2011, un Centre d'Accueil de Jour pour adultes(CAJ)
- 2015, une Unité d'Enseignement en Maternelles pour jeunes avec un trouble du spectre autistique (UEM).

Jusqu'en 2017, ces structures et unités d'accueil n'ont cessé d'évoluer en termes de nombre de places et de bâtiments.

## **Notre identité.**

### ***Composition de l'association.***

L'Association « Les Papillons blancs de Mâcon et sa région » est adhérente à l'UNAPEI.

Conformément à ses statuts, l'Association est composée d'un conseil d'administration regroupant des membres bénévoles actifs.

Les membres actifs sont des membres adhérents. Ils sont les seuls à avoir une voix délibérative.

Les membres sont au nombre de 15 et deux tiers au moins des membres du conseil doivent être des parents ayant en charge une personne porteuse de handicap mental ou avec trouble du spectre autistique.

Un bureau est élu chaque année par le conseil d'administration et comprend :

- un Président représentant l'Association. Il a le pouvoir de direction générale. Il donne délégation au Directeur de l'établissement pour gérer les structures et services.
- un vice-président,
- un secrétaire,
- un trésorier.

### ***Les enjeux***

Ils concernent pour l'essentiel le service rendu aux personnes et à leurs familles :

- être identifié comme un acteur de promotion de la personne en situation de handicap,
- mettre en avant le projet de vie de la personne,
- se positionner comme un acteur majeur, référent dans le secteur,
- lancer des projets exemplaires et innovants et être reconnu à ce titre,
- être représentatif et attractif pour les personnes et leurs familles.

## **Les valeurs.**

### **La dignité**

Considérer la personne, handicapée mentale et avec trouble du spectre autistique, comme une personne à part entière, ayant droit, comme tous, au respect et à la considération.

A ce titre, l'Association « Les Papillons Blancs de Mâcon et sa région » inscrit ses actions dans le cadre des textes fondamentaux suivants :

- La déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26.08.1789,
- La déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa résolution 217A (III) du 10.12.1948,
- La charte pour la dignité des personnes handicapées mentales, adoptée par l'UNAPEI,
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie issue de la loi 2002-02,
- La convention internationale des droits des personnes handicapées, adoptée par les Nations Unies et ratifiée par la France le 18 février 2010.

### **La famille**

La famille est le point de repère de la personne handicapée tout au long de sa vie, pour l'aider à s'épanouir, développer son autonomie et son insertion dans la société.

Il est donc impératif de maintenir le lien entre la personne handicapée mentale et son milieu familial. A ce titre, les parents gardent toute leur place. Leur rôle et leur importance sont donc pris en compte à tout moment par l'Association et ses salariés.

L'Association « Les Papillons Blancs de Mâcon et sa région » s'engage, par conséquent, à accueillir, informer, soutenir les familles, créer des relations de confiance, des occasions de rencontres, des échanges, et des réunions à thèmes. Par contre, les parents doivent comprendre que l'Association est garante d'un certain nombre de valeurs et que leur adhésion à ces valeurs et aux actions de l'Association doit être entière.

### **La citoyenneté**

Elle se matérialise par la reconnaissance des droits et devoirs de la personne en situation de handicap et l'accessibilité au sens large (scolarisation, loisirs, travail, santé,...).

Il appartient donc à la solidarité collective de compenser ses manques et de l'accompagner.

## ***Le respect***

L'Association « Les Papillons Blancs de Mâcon et sa région » a pour mission :

- de promouvoir le respect et la tolérance à l'égard des personnes handicapées mentales,
- de les reconnaître comme des personnes ayant des envies, des désirs, des opinions,
- de leur permettre de les réaliser au mieux, à tout moment, en tous lieux, pour une meilleure intégration et compréhension entre les individus.

## ***La solidarité***

La solidarité est indispensable, c'est l'une des priorités de l'Association. Elle s'exprime principalement par l'entraide et le soutien aux familles. L'Association « Les Papillons Blancs de Mâcon et sa région » organise des moments de rencontre permettant l'échange entre parents et amis (repas de fin d'année, assemblée générale) mais aussi des actions vers l'extérieur afin de promouvoir l'Association et ses actions et de récolter des fonds permettant d'améliorer ou d'apporter des structures aux usagers.

## ***La qualité d'accueil***

Le Projet Associatif Global, en conformité avec la loi du 2 janvier 2002, donne une large place à une action volontaire et concertée en matière de qualité pour assurer l'adéquation de nos prestations aux exigences, attentes et besoins des personnes handicapées mentales et avec un trouble du spectre autistique.

Il s'appuie sur une démarche générale, où la personne handicapée mentale est au cœur du dispositif. Notre démarche est entièrement axée sur la satisfaction des usagers et le bon fonctionnement des structures d'accueil.

L'Association vérifie si les actions menées et les objectifs fixés par la direction sont en adéquation avec les valeurs et les objectifs de notre Association. Pour cela, le conseil d'administration participe et valide, en lien avec la direction, les outils suivants :

- le projet d'établissement,
- l'évaluation interne,

- le budget de fonctionnement,
- les résultats comptables.

L'association veille à la mise en place et au bon fonctionnement du Conseil de Vie Social (CVS) et valide les comptes rendus.

## **Nos orientations stratégiques et d'engagement.**

Elles déclinent les axes de développement prioritaires de l'Association pour les cinq années à venir et servent de tronc commun à ses actions. Il s'agit de :

- promouvoir l'autodétermination de la personne et de favoriser sa participation aux choix associatifs et aux projets de développement (CVS),
- poursuivre la représentation et la défense des intérêts de la personne en situation de handicap mental et de sa famille,
- accentuer le développement de l'Action Familiale et de l'engagement bénévole,
- développer les complémentarités entre les personnes, leurs familles, les professionnels, les réseaux et la société civile,
- démarcher, militer et affirmer auprès des pouvoirs publics nos besoins, nos orientations, et nos valeurs,
- considérer la prise en charge médico-sociale comme l'élément indispensable, fondateur de l'inclusion de la personne en situation de handicap mental dans la société.
- réaffirmer que la structure associative est le vecteur le plus approprié au développement de services et de structures innovants permettant un accompagnement des personnes tout au long de leur vie,
- continuer de promouvoir les droits fondamentaux des personnes accueillies dans chaque étape de leur vie,
- continuer de favoriser leur épanouissement et leur autonomie,

- continuer de valoriser l'image sociale des personnes en situation de handicap mental (communication avec les médias) et participer à l'évolution des mentalités par des actions vers le grand public,
- s'impliquer dans les réflexions locales,
- participer de façon active aux différents réseaux de partenaires locaux, régionaux.